

Jeudi, 16me mai, 1850.

Les membres assemblés ont été,—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables Messieurs. Les honorables Messieurs.

<i>Jameson,</i>	<i>J. Morris,</i>
<i>DeBlaquière,</i>	<i>Gordon,</i>
<i>Frascr,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Boulton,</i>
<i>McKay,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Moore,</i>	<i>Leslie,</i>
<i>Goodhue,</i>	<i>Bourret,</i>
<i>Sherwood,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Widmer,</i>	<i>Mills.</i>
<i>Irving,</i>	

PRIERES.

Chemin de fer
du Nouveau-
Brunswick.
H. Le Mesu-
rier et autres,
de Québec ;

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *Henry Le Mesurier* et autres, de *Québec*, demandant un acte d'incorporation les autorisant à construire un chemin de fer depuis la *Pointe-Levy* jusqu'aux frontières entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick* ;

Langevin, de
Montréal.

Et aussi, une pétition de *Jean Langevin*, de la cité de *Montréal*, exposant sa réclamation contre la ci-devant municipalité du district de *Québec*, et demandant qu'il soit adopté des mesures législatives à cet égard.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Surintendant
de l'éducation.
Municipalités
de *Wentworth*
et *Halton*.

L'honorable M. *Mills* a présenté une pétition des municipalités des comtés réunis de *Wentworth* et *Halton*, demandant que la charge de surintendant en chef de l'éducation rentre dans les attributions de quelque département du gouvernement.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Intempérance.
Rév. E. Le-
blond et au-
tres, de l'Ile
Bizard.

L'honorable M. *Bourret* a présenté une pétition du révérend *E. Le Blond* et autres, de la paroisse de *St. Raphaël* de l'*Ile Bizard*, demandant qu'il soit passé des règlements au sujet des auberges et des licences d'aubergistes ;

Forme modè-
le.
Rév. J. B. St.
Germain, de
St. Laurent.

Et aussi, une pétition du révérend *Jean Baptiste St. Germain*, curé de la paroisse de *St. Laurent*, demandant une allocation pour

l'établissement d'une ferme modèle, d'une école normale et d'une maison d'industrie.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Moore* a présenté une pétition de la municipalité de *Portneuf*, demandant l'abrogation de l'acte 10 et 11 Vict. chap. 7, relatif aux municipalités dans le *Bas-Canada*, et la remise en vigueur de l'acte 8 Vict. chap. 40, avec certaines modifications ;

Abrogation de
la 10 et 11
Vict. c. 7.
Municipalité
de Port Neuf ;

Et aussi, une pétition d'*O. Rémond* et autres, pilotes licenciés pour la navigation du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le contrôle, comme ci-devant, de la maison de la Trinité de *Montréal*.

Pilotes de
Montréal.
O. Rémond et
autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Mills* a présenté une pétition d'*Edouard Morin* et autres, de la paroisse de *St. Casimire*, demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière *St. Anne* ;

Pont. Rivière
St. Anne.
E. Morin et
autres, de St.
Casimire ;

Et aussi, une pétition de la municipalité des comtés réunis de *Wentworth* et *Halton*, demandant que le fonds social de la compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas* soit augmenté.

Chemin de
Guelph et
Dundas, com-
tés de *Went-
worth* et *Hal-
ton* .

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Goodhue* a présenté une pétition des municipalités des comtés réunis de *Wentworth* et *Halton*, demandant que les terres réservées pour la dotation des rectories soient vendues, et que les deniers provenant de telle vente, ainsi que les revenus produits par la disposition des réserves du clergé soient employés sans réserve à l'avancement de l'éducation.

Rectories.
Comtés de
Wentworth et
Halton.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, que le comité chargé de s'enquérir de l'état de la bibliothèque, soit autorisé à examiner et réviser, (s'il est jugé nécessaire,) les règles et ordres permanents de cette chambre, et

Instructions au
comité sur la
bibliothèque.

Ordonné, qu'il soit donné instruction au dit comité d'aviser au meilleur mode à suivre pour remplacer les livres détruits lors de l'incendie.
L'honorable